

Articles et professions - cours

1) Devant un nom **attribut** indiquant **une profession**, il n'y a normalement pas de déterminant.

Cela s'explique par le fait que le nom employé pour désigner une profession est comparable à un adjectif.

Exemples :

Alain est médecin, son cousin est chef de projet urbain.

M. Lucas est avocat, sa mère est costumière.

Eddy était formateur, son père était expert incendies et risques divers.

2) Lorsque le nom de métier est accompagné d'un **adjectif qualificatif**, d'un **complément du nom** ou d'une **proposition relative**, on doit utiliser un article.

Exemples : *Baptiste deviendra certainement un grand orthopédiste.*

("grand" est adjectif qualificatif)

Marcel est le bibliothécaire du centre culturel.

("centre culturel" est complément du nom)

Fernandel était le comédien qui me plaisait le plus.

("qui me plaisait le plus" est une proposition relative.)

3) Quand le nom de profession est placé **en position détachée** au début de la phrase, il est sans article.

Exemples :

D'agent d'accueil, il est passé agent général grâce à sa persévérance.

De chef de rayon, il est devenu un simple vendeur à cause de son mauvais caractère.